



Litige avec le societe alice adsl

Par **fauchoux cecile**, le **27/04/2009** à **13:21**

Bonjour,

je ma permet de vous ecrire , suite a un litige entre moi et la societ  alice adsl , suite au non fonctionnement du materiel re u , et suite apres avoir intervenu aupres alice du non fonctionnement , j'ai retourn  le materiel par colis et envoyer une lettre de resiliation par recomand  avec accus  de reception , ainsi que le colis . Mais a ce jour , alice ne veut rien savoir pour eu je suis redevable pour les 12 mois a venir , alors que jamais rien n'a fonctionner . Suis abonner chez orange actuellement . Alors je souhaiterai savoir legalement et par quel recours je peux remedier a ce probleme . Dans l'attente d'une reponse de votre part qui puisse m'aider je vous en remercie d'avance .

Par **Claude**, le **27/04/2009**   **17:05**

Bonjour.

Pour commencer, allez voir sur ce site:

<http://pagesperso-orange.fr/hautdebitur/legi/news2007.htm>

Surtout bien lire l'engagement N 15...

D'apr s ce que vous  crivez, c'est votre cas. Attention toutefois, il fait pouvoir prouver le probl me.

Ensuite:

<http://www.ariase.com/fr/forum/autres-litiges-forum73.html>

Lisez bien les rubriques. Il doit y avoir quelque chose qui correspond à votre soucis.

Enfin:

<http://www.foruminternet.org/specialistes/veille-juridique/actualites/la-loi-chatel-adoptee-2508.html>

Cela concerne la loi Chatel. Lisez bien tout l'article. Vous allez vite comprendre comment vous pouvez agir.

Courage. La solution n'est pas loin.